



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de la deuxième campagne de recrutement des curateurs volontaires

Ce lundi 13 mai 2019 est lancée la deuxième campagne de recrutement des curateurs volontaires. La première expérience en 2017 s'est révélée très positive puisqu'elle a permis de susciter l'intérêt de plus de 2000 personnes. Cette nouvelle campagne doit permettre de répondre aux besoins futurs de quelque 600 nouveaux curateurs par an.

Dépliants, affiches, annonces, Internet : la campagne sera largement diffusée et également relayée par les associations et partenaires régionaux. Avec le slogan « J'ai choisi », elle vise à susciter la solidarité au sein de la population afin que des curateurs volontaires, formés et soutenus par des professionnels, puissent mettre compétences et temps libre au service de personnes vulnérables.

Le dispositif mis en place prévoit que les personnes intéressées s'annoncent soit via un formulaire simple d'accès sur le site internet www.vd.ch/curatelles, soit via le numéro de téléphone 0800 628 700. Dix Agences d'assurances sociales réparties dans le canton se chargent ensuite de contacter et de recevoir en entretien les candidats qui se seront annoncés sur internet ou par téléphone.

Pour rappel, la Réforme vaudoise de la curatelle, entrée en vigueur le 1er janvier 2018, a mis fin à la curatelle imposée. Ce changement répondait à une attente de la population et à une volonté du Conseil d'Etat de miser sur les solidarités.

Le Département des institutions et de la sécurité (DIS), le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Ordre judiciaire vaudois (OJV) ont collaboré à la mise en œuvre de cette Réforme, qui comprend notamment des mesures de revalorisation de la fonction de curateur. Ainsi, le Conseil d'Etat a décidé de faire passer l'indemnité minimale perçue par les curateurs volontaires de 1200 fr. à 1800 fr. par an et par mandat. Une formation complète, de même qu'un dispositif de soutien professionnel ont également été renforcés.

Une enquête effectuée début 2019 auprès des curateurs volontaires par l'institut de sondage MIS Trend, à la demande des trois partenaires, a révélé la grande satisfaction des curateurs face au nouveau dispositif. 81% d'entre eux sont prêts à accepter un

mandat supplémentaire et 90% à poursuivre leur mandat au-delà du délai légal de quatre ans.

Malgré le succès rencontré par la première campagne de recrutement lancée en juin 2017, les besoins futurs sont évalués à quelque 600 nouveaux curateurs par an pour que le dispositif fonctionne à satisfaction. Il s'agit, en effet, de réunir une diversité de profils qui permettent de répondre à la fois aux souhaits des curateurs, mais aussi aux besoins du mandat et donc de la personne sous curatelle.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mai 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DES, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

DIS, Katuska Stekel Diviani, cheffe d'office a.i., Office des curatelles et tutelles professionnelles

TÉLÉCHARGEMENTS